



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces..... 25 c. la ligne. Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	R ³ p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 novem.	71 40	101 »
Du 12	71 50	101 »
Du 13	71 50	101 »

Cahors, le 13 Novembre 1869

Les Elections Parisiennes

Une question domine aujourd'hui la situation.

On ne s'occupe plus ni de cette grande œuvre qui s'appelle le Canal de Suez, ni des voyages de l'Impératrice, ni des dissidences de la gauche; on ne songe qu'aux élections du 22 novembre.

Et cette préoccupation se conçoit aisément.

Paris va, dans quelques jours, donner un grand exemple ou causer un grand scandale. Les électeurs de la capitale vont nous montrer s'il leur reste quelques vestiges du bon sens de leurs pères, les Gaulois, ou s'ils sont dignes d'être comparés à ces moutons de Dindenaud dont Panurge connaissait si bien le faible et la bêtise. Nous verrons s'ils oseront, abjurant tout sentiment de dignité personnelle, subir un mot d'ordre insensé et marcher à la remorque des Brissons, des Lefrançais et autres énergumènes de même force.

Certes, nous ne leur demanderons pas de nommer des députés dévoués quand même au Gouvernement; ce serait, dans l'état actuel des esprits et des choses demander l'impossible; mais nous les supplions de donner, pour l'honneur de notre pays, une preuve de tact et de sens politique et de se faire représenter par des hommes sérieux, ayant des titres et de l'expérience et non par des écerclés qui devraient siéger à Charenton ou à Bicêtre plus tôt qu'au Palais-Bourbon. Il faut à la France des législateurs habiles et consciencieux, et non des utopistes

ne parlant que de liquidation sociale et d'expropriation universelle ou des révolutionnaires intéressés qui n'ont, dans un bouleversement général, rien à perdre et ont, au contraire, tout à gagner.

Demandons-nous quels titres font valoir au mandat de député la plupart de ces candidats radicaux socialistes, tels que M. le comte de Rochefort-Luçay et le citoyen Alphonse Gent.

Le premier de ces candidats, célèbre aujourd'hui par sa Lanterne, naguère obscur employé à la préfecture de la Seine et rédacteur de petits journaux a jeté aux orties du socialisme sa couronne de comte et sa plume d'expéditionnaire. Pamphlétaire sans talent et surtout sans conscience, il ne s'est fait remarquer et lire que par la violence et l'injustice de ses attaques. Reniant sa foi religieuse, rompant avec son passé, brûlant comme le sicambre, tout ce qu'il adora jadis, il voudrait maintenant renverser ce gouvernement auquel il allait, en 1851, au lendemain du Coup d'Etat, demander humblement un poste rétribué. Vaudevilliste sifflé, avant de faire de la haute politique, il faisait de la petite littérature et célébrait en style peu correct la jeunesse de Brididi. Orateur et tribun improvisé, plus fort sur les lazzis que sur la logique, il osa, au mois de juin dernier, entrer dans la lice électorale en concurrence avec Jules Favre, et nous ajouterons, à la honte des Parisiens, que l'ancien expéditionnaire, le néophyte de la révolution faillit l'emporter sur le grand orateur, sur le vétéran éprouvé de la démocratie.

Le second, Alphonse Gent, est connu surtout par son patriotique projet de démembrement de la France. Il voulait sur la rive gauche du Rhône, fonder une république de l'Est dont il aurait naturellement été le président, mais le Conseil de guerre de Lyon vint interrompre brusquement ce beau rêve et envoya le président manqué planter respectueusement des choux dans les îles de l'Océanie et prêcher ses doctrines séparatistes aux sauvages de Nouka-Hiva. *A duobus disce omnes*, répétons-nous après Virgile.

Et voilà les hommes que le parti radical voudrait imposer à la capitale comme ses représentants!

Que les Parisiens modérés y songent! Négociants, avocats, étudiants, propriétaires ils forment la majorité, et s'ils ne savent pas faire autant de bruit que les socialistes, ils peuvent faire plus de besogne. Ils n'ont qu'à se réunir, à se concerter, et ils pourront sans peine faire la loi à ces meneurs qui ne sont irrécyclables, après tout, qu'avec la saine raison. Qu'ils ne se laissent pas émouvoir par les criarderies inoffensives de quelques fous ou de quelques méchants et qu'ils votent selon leur conscience. Ils nommeront alors des députés calmes, réfléchis, constitutionnels et ils feront faire un grand pas à la Liberté.

Nous traversons un temps de crise et d'épreuve. Il faut se montrer dignes de cette Liberté que nous possédons enfin.

Si les Parisiens rejettent dans l'ombre ces fauteurs de désordre et d'anarchie le Gouvernement ne pourra que marcher d'un pas plus assuré, plus rapide et plus décisif dans la voie libérale.

Ce sera un gage de confiance pour le présent, de stabilité pour l'avenir.

Et les esprits seront rassurés, et le commerce qui languit depuis quelques mois reprendra promptement un vigoureux essor et Paris aura, encore une fois, bien mérité de la Patrie.

JOSEPH DELBAU.

Les Paysans

Une pensée rassurante pour les honnêtes gens est celle-ci: « quelle que soit l'issue de la crise actuelle, les paysans y mettront ordre au moyen du suffrage universel. »

Oui, c'est dans les campagnes, parmi les travailleurs de la vigne et du sillon, parmi les propriétaires et les fermiers, que se produira efficacement la résistance aux desseins révolutionnaires. Le bourg rustique sauvera le faubourg démocratique. Celui-ci ne lui en saura nul gré, naturellement. Qu'est-ce que ça fait? Le paysan, pour le mal qu'il em-

pêche et le bien qu'il facilite, ne regarde qu'au devoir. Il ne s'en laisse détourner ni par les promesses creuses d'aujourd'hui, ni par les colères injustes de demain.

Nous assistons de nouveau à cette intervention du paysan dans le débat social et politique. C'est un signe du temps. Les gouvernants et les partis doivent en tenir un compte sérieux. Le paysan, avec son bulletin de vote, est maître de tout. Fort heureusement; car on ne voit guère, ou plutôt l'on voit trop bien où irait le suffrage universel.

Pour le quart-d'heure, le paysan s'impatiente du bruit que font les ambitieux, gros ou menus, dont une nouvelle révolution satisfierait les intérêts ou l'amour-propre. Lisez ce qu'écrit un cultivateur à la Gazette des Campagnes:

« Si vos brailleurs des clubs voyaient ce peuple-là, ils comprendraient que les intérêts matériels de la France ne peuvent pas être mis entre les mains de leurs orateurs, qui n'entendent rien à l'économie rurale, et que les campagnes doivent avoir la haute main sur les affaires, attendu que la production prime la consommation, et que, sans les producteurs, les ouvriers n'auraient rien à consommer, et point de produits industriels à écouler et les journaux point de peuple à épouiser. »

Les irréconciliables sont des ambitieux, on le sent bien. Ils flattent et courtisent le peuple des villes afin d'avoir des bras pour dresser leurs barricades. Mais que feraient-ils, une fois arrivés au pouvoir? Ils se lanceraient des anathèmes à la tribune, et imiteraient les Danton, les Marat, les Robespierre; comme autrefois, ils inonderaient la France de sang, et s'appliqueraient à se détruire les uns les autres, jusqu'à ce qu'un d'eux parvint à asseoir son despotisme; voilà ce que leur amour du peuple rapporterait à la France.

Pour aimer et servir le peuple, il faut des hommes d'abnégation, de dévouement, s'oubliant eux-mêmes pour se donner à tous, pour faire du bien à leurs ennemis plutôt qu'à leurs amis, et abandonnant au besoin ce pouvoir pour le laisser à de plus dignes. Vos solidaires, vos matérialistes ne sont propres qu'à nous livrer au despotisme des clubs de Paris. Et, en fait de despotisme, la classe agricole ne doit souffrir ni celui de plusieurs ni celui d'un seul.

« XAVIER GANNAZ, cultivateur. »

à Mauvevel, MM. de Cavagnes et de Masparault, frondeurs de la royauté.

Mais les flatteurs de l'Italienne s'arrangent de telle sorte que de Cavagnes et de Masparault furent accusés eux-mêmes de concussion dans l'exercice de leurs charges, et un décret de proscription les bannit aussitôt du territoire de la France.

Néanmoins, à la suite de cet incident, Catherine comprit qu'elle ne pouvait, ouvertement, protéger Mauvevel, d'autant plus qu'on avait découvert que le Tueur et Jean Garrier était le même homme, et qu'on avait trouvé, sur le cadavre exhumé de Loras, des traces d'un actif poison.

La reine-mère fit donc tenir un avertissement secret à Mauvevel, et le Tueur disparut immédiatement de Paris.

On ne l'aperçut nulle part, en un mot, depuis l'instant où il amena Alix à la chambre bleue du Louvre.

Mais, continuons le récit du rapt de la fille du sonneur.

A peine le valet accosté par Mauvevel s'était-il éloigné pour prévenir le roi; à peine aussi le Tueur avait-il quitté le couloir du Louvre, que Raoul d'Allenay se plaça devant la porte de la chambre bleue, et l'épée à la main, attendit dans la plus complète immobilité.

Il était en faction depuis environ dix minutes, lorsqu'il entendit des pas et aperçut un homme se glisser dans l'ombre.

C'était le roi Charles IX.

— Qui vive! cria le protecteur d'Alix.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Florence, 11 novembre. On mande de San-Ressore, en date de ce matin: La maladie du roi suit son cours régulier. L'état de la poitrine continue de s'améliorer et l'éruption militaire se poursuit dans de bonnes conditions.

Madrid, 10 novembre, soir. Cortès. — La discussion du projet de loi supprimant les pensions des anciens ministres est renvoyée à demain. — La loi relative à une indemnité pour les émigrés de 1866-1867 n'a pas été votée, faute d'un nombre suffisant de députés présents. — Le président réclame énergiquement la présence des députés. Les Cortès discutent la loi portant cession à la municipalité de Barcelone des terrains de la Citadelle. — L'Assemblée a été saisie d'une demande en autorisation de poursuites contre le député Fernando Garrido pour un article publié dans l'Ignatidat.

Madrid, 11 novembre. Le maréchal Prim a annoncé aux Cortès que les députés Caimo et Suner ont été condamnés à mort. Le député Ameller a été condamné à l'exil perpétuel, et le député Serraclara, à douze ans de réclusion.

Le Journal officiel publie deux rapports adressés à l'Empereur par M. Magne, ministre des finances, l'un relatif aux monnaies et à la question des étalons monétaires, l'autre au sujet du dégrèvement des droits de consommation établis sur les sels destinés à l'agriculture.

Le premier propose de soumettre à une enquête le règlement de la question monétaire, et de confier la direction de cette enquête au conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, ce qui a été approuvé.

Le second est suivi d'un décret en vertu duquel les sels destinés à la nourriture des bestiaux, à la préparation des engrais ou à l'amendement direct des terres, seront désormais livrés en franchise de droits, mais à la condition qu'ils auront été dénaturés par un mélange préalable, suivant un procédé particulier aux frais des intéressés et sous la surveillance du service des douanes ou de celui des contributions indirectes.

Sur le rapport conforme du général Leboeuf, ministre de la guerre, l'Empereur vient de modifier le décret du 26 octobre 1868, relatif au recrutement de la garde impériale. D'après le nouveau décret, la garde ne se recrute plus que parmi les militaires en activité

— Ami! répondit le roi. — Passez au large!... J'ai ordre de tuer le premier qui essaierait de franchir le seuil de cette chambre.

Ces mots venaient à peine d'être prononcés, qu'il apparut une lumière scintillante à l'extrémité opposée du couloir par lequel était venu le roi.

Charles IX prit aussitôt la fuite, en murmurant: — Elisabeth!... quel est donc le démon qui la mise sur mes traces!

C'était la reine, en effet, qui, prévenue par Restaud, arrivait en compagnie du fidèle serviteur de Raoul.

Elisabeth s'approcha du comte. Vous m'avez fait demander, dit-elle, et comme je n'ai rien à refuser à mon sauveur, me voici; que me voulez-vous?

— Majesté, répondit d'Allenay, je sollicite votre protection pour une infortunée qu'un ordre souverain a fait enlever à son fiancé, et dont on voudrait consommer le déshonneur.

D'après ce qui précède, nos lecteurs comprendront comment Alix devint demoiselle d'honneur de la reine.

Ils comprendront, bien mieux encore sa résignation et sa confiance dans l'avenir, si nous ajoutons que Raoul, qui l'avait sauvée, l'accosta un jour et lui dit:

— Courage et prudence, demoiselle! Etienne vous aime; il reviendra bientôt vous offrir un nom devenu illustre et que vous serez fière de porter!

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 novembre 1869. (N° 54)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE II

La confidente de la Reine.

(Suite)

Etienne déploya le parchemin. Il contenait ces mots: « Courage et confiance, je veille. L'inconnu de la Buerie de l'Archange. »

C'était Raoul, en effet, qui, assistant en secret, au mariage de son fils, avait été témoin du rapt opéré à l'église Saint-Médard.

C'était, enfin, le comte d'Allenay qui, étant rentré au Louvre, avait suivi les pas de Mauvevel.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Avant de constater l'événement postérieur à l'enlèvement d'Alix, voyons comment il se fit que, d'accord avec Charles IX, le Tueur se fût emparé de la fiancée d'Etienne Ferrand.

Exaspéré de n'avoir pu assassiner, au clocher de Saint-Védard, le fils de Marie Touchet; exaspéré surtout de voir, cette fois encore, Alix lui échapper, Mauvevel combina, dans son esprit satanique un raffinement de vengeance.

— Allons, puisque je ne puis cueillir moi-même ce fruit velouté, se dit-il, offrons-le, du moins, à mon maître. Ce sera un acte de bonne courtoisie!

Et, concluant qu'après les sensations poignantes de la Saint-Barthélemy le roi devait éprouver la soif d'émotions plus douces, il sollicita du monarque une entrevue, — en dehors de la reine-mère, — et lui fit un tel portrait de la jolie Alix, que Charles IX aspira, dès-lors, à la posséder comme maîtresse.

Mais, au moment de donner à son valet de meurtre l'ordre de la lui amener, le fils de l'Italienne eut une lueur d'hésitation.

— Oh! vous n'auriez garde, Sire, d'avoir le moindre scrupule, se hâta d'affirmer Mauvevel.

— Cependant, fit le roi d'un air inquiet, enlever ainsi une jeune fille à son fiancé, lorsque, dans le faubourg, le peuple crie déjà si fort contre moi, peut avoir de graves inconvénients!

— Votre Majesté, en s'appropriant la belle Alix n'égira que de représailles.

Je ne comprends pas.

— L'ouvrier, auquel la demoiselle est promise,

est le même qui, au faubourg Saint-Marcel, suscita une émeute dans laquelle faillit périr votre royale personne!

— Es-tu bien sûr de ce que tu avances, Mauvevel? s'écria Charles IX, dont le regard s'anima tout à coup.

— Au nom du dévouement que je vous ai promis, Sire, je le jure.

— Alors, agis sans tarder.

— L'enlèvement sera facile; ce soir-même doit avoir lieu le mariage des demoiselles.

— Très bien; cette nuit je me rendrai à la chambre bleue, située au dessus du guichet du nord.

— Mon devoir sera accompli, Majesté.

Nous avons vu, en effet, quel était l'accomplissement de ce que Mauvevel appelait son devoir — c'est-à-dire la cession à son maître de la proie qu'il convoitait depuis longtemps pour lui-même.

Mais cet exploit devait être, momentanément, le dernier du Tueur, jusqu'à l'époque où se passe la seconde partie de notre histoire.

Des voix nombreuses s'élevaient, dans Paris, contre les infamies de l'Arguesbuisier du Pont-au-Change, et Mauvevel avait dû disparaître soudain de la capitale, par ordre de la reine-mère; — car la justice le recherchait activement pour les meurtres de Lignerolles et de l'amiral Coligny, meurtre dont l'opinion publique l'accusait hautement.

Pour donner satisfaction aux clameurs, Catherine et Charles IX laissèrent adjoindre aux juges, avant prononcer sur les accusations incombant

de service. ayant au moins une année de service effectif; elle admet, en outre, les anciens militaires âgés de moins de 35 ans et les engagés volontaires n'ayant pas en core servi, moyennant un engagement de trois ans pour les premiers et de cinq ans pour les derniers.

Nouvelles du Jour

M. Gambetta n'a guère été favorisé avant-hier à la salle des Folies-Belleville. C'est d'abord le citoyen Gaillard, un pur celui-là, qui refuse de siéger au bureau du côté de M. Gambetta. C'est ensuite le citoyen Dumont, qui, tout en ayant l'intention de défendre M. Gambetta, constate que le jeune député a été brutalisé à son entrée, ou tout au moins qu'il n'a pas été acclamé, ce qu'il attribue à sa conduite peu énergique. Voici du reste le récit que nous en donne le Réveil :

Après un discours de M. Laurier, que l'on pourrait comparer à une goutte de lait... mélangé d'atsinthe, le citoyen Dumont monte à la tribune, et ici se place un incident très-grave.

L'orateur croit devoir regretter que le président ait été brutalisé à son entrée.

M. Gambetta rectifie, il n'a pas été brutalisé, il n'est pas dans ses habitudes de supporter une insulte, particulière ou personnelle.

L'orateur a été trahi par son inexpérience; il retire le mot, mais il est vrai que le citoyen Gambetta n'a pas été acclamé. Il faut en conclure qu'il est utile, pour tracer le chemin au candidat futur, d'examiner la conduite du député actuel, conduite qui a été honnête, mais peu énergique.

Le président se lève et veut parler; l'assemblée crie: Laissez parler l'orateur!

Le président. — L'orateur parlera quand je lui rendrai la parole.

L'orateur. — C'est un abus de pouvoir.

Le citoyen Gambetta. — Vous m'avez nommé président pour diriger les débats, et je les dirigerai. Ceci est une réunion électorale. Il suffit que j'entende émettre la prétention de comparer la conduite éventuelle de Rochefort avec la mienne pour que je m'y oppose. Je ne puis être président et accusé; je n'accepte ni l'accusation ni l'accusateur. J'ai l'honneur de représenter le suffrage universel, je n'en abaisserai pas la majesté jusqu'à répondre devant vous.

On voit que M. Jules Favre a fait école.

Et le Réveil ajoute: Et une partie de l'Assemblée applaudit.

— Les bruits répandus sur une prétendue indisposition du roi de Prusse ne sont pas fondés et aucune dépêche, aucune lettre de Berlin ne fait mention d'un fait semblable.

— M. de Talleyrand-Périgord a remis ses lettres de rappel au Czar Alexandre et a quitté Saint-Petersbourg pour rentrer à Paris.

— M. le ministre de l'instruction de l'instruction publique vient de demander à la faculté des lettres de Paris, des présentations pour la chaire d'éloquence latine en remplacement de M. Berger décedé.

— M^e Gatineau, muni d'une lettre de la famille de Troppmann, a sollicité aujourd'hui une permission pour aller voir l'inculpé qui est toujours enfermé à Mazas.

— M. Alexandre Laya vient d'assigner le ministre de l'intérieur devant le tribunal civil 1^{re} chambre, comme responsable des faits et gestes du commissaire de police qui a dissous une réunion publique qui se tenait le 6 novembre dans la salle Molière.

— A la suite d'un conseil tenu à la Porte le 8, et sur le rapport qui lui a été fait par le Grand-Vizir, le Sultan vient de renoncer

Alix n'avait pu obtenir davantage de d'Altenay. A dater de cette époque, elle devint, malgré la jalousie des demoiselles d'honneur, amie intime d'Elisabeth.

Nous n'avons pas besoin de dire que Charles IX redoutant de provoquer un scandale public à la Cour, la respecta.

Revenons au jour où la confidente d'Elisabeth crut voir s'agiter la tapisserie derrière laquelle, en réalité, Catherine de Médicis écoutait journellement les conversations de sa belle-fille et d'Alix.

Quand l'Italienne se fut élipée, l'orpheline du sonneur de Saint-Médard allait continuer sa causerie intime avec sa souveraine, quand la porte s'ouvrit et on annonça :

— Monseigneur le chancelier, duc d'Altenay ! A ce nom, la reine tressaillit imperceptiblement et un rayonnant sourire illumina son front.

— Laisse-moi, petite, dit-elle vivement à Alix, qui s'éloigna.

Le duc d'Altenay entra dans l'appartement d'Elisabeth.

Il nous suffira de quelques lignes pour raconter comment Raoul était arrivé à la haute position dans laquelle nous le retrouvons.

Constata, tout d'abord, qu'il s'était fait des amies de Marguerite de Navarre et d'Elisabeth d'Autriche : l'une, par son dévouement, — l'autre, par sa délicate discrétion.

Or, ces deux puissants appuis lui avaient aplani bien des difficultés dans la route qu'il s'était tracée.

d'une manière définitive à son voyage à Suez. Tous les préparatifs commencés ont été immédiatement suspendus. On assure que le Sultan se propose d'exécuter un vœu qu'il a fait lors de son avènement au trône, et qu'il accomplira au printemps prochain, le pèlerinage de la Mecque. Il prendra à cette époque, la route du Canal de Suez.

— La procédure suivie contre Troppmann va être prochainement soumise à la chambre d'accusation, présidée par M. Brière-Valigny. Le réquisitoire de première instance a été écrit par M. Onfroy de Bréville, qui, avec M. Douet-d'Arcq, a fait les premières constatations lors de la découverte des cadavres au champ Langlois. L'arrêt de la chambre d'accusation sera rendu sur les réquisitions d'un substitut près la cour, et au rapport de l'un des conseillers. L'accusé sera ensuite interrogé, et dans son interrogatoire, déclarera qu'il a fait choix d'un défenseur, sinon on lui en désignera d'office parmi les sommités du bureau. C'est ainsi que le vénérable M. Duvergier étant batonnier, fut nommé pour défendre une fille inculpée d'infanticide.

On pense que M. le Procureur-général Grandperret, dont on a jusqu'ici entendu l'éloquente et ferme parole que dans son discours d'installation et dans des affaires politiques, occupera le fauteuil du ministère public, ne voulant laisser à aucun autre le soin de poursuivre la répression d'un crime horrible et mystérieux encore dont s'est ému tout le monde civilisé.

Un nouveau roman de Paul Féval : Le quai de la Ferraille, vient de paraître chez l'éditeur Dentu, dans son élégante collection à 3 francs. Salons ce nouveau venu, qui est un pendant au Bossu, de triomphante mémoire. Les aventures du capitaine Flamberge sont plus gaies, s'il est possible, plus dramatiques, plus amusantes, que celles du beau Lagardère. Il y a de tout dans ce récit entraînant comme une féerie : les joyusetés du Pont-Neuf; les horreurs des Chartres privées du quai de la Ferraille; les splendeurs de la cour de Louis XIV; les combats sauvages des aventuriers de la Tortue. Parmi tout cela, deux héros, Flamberge et la Muscade, taillent gaieusement leur chemin à coups d'épée et à coups de lance. Nous l'avons dit, c'est un second Bossu, qui ne tardera pas à prendre place au théâtre.

Pour extrait : A. Layton.

Revue Financière.

Presque toutes les valeurs sont en baisse sur samedi. Le 3 0/0 qui restait à 71, 50 n'a pu franchir le cours de 71, 42 1/2 et resté à 71, 17 1/2 à terme et à 71, 30 au comptant. L'Italien perd 1, 20 à 52, 70 par suite de la maladie du roi d'Italie; le Foncier 22, 50 à 164, 50; la Générale 7, 50 à 550; le Mobilier 10 fr. à 192, 50; l'Espagnol 15 fr. à 345. Le Suez à repris d'environ 15 fr. à 432, 50, et les délégations de 10 fr. à 372, 50. On a détaché les coupons suivants : Industriel 12 fr.; Banque des Pays Bas 20 fr.; Est 20 fr.; Lombards 20 fr.; Lyon 25 fr. Les cable-français ont peu varié et restent aux environs de 410 fr. Les recettes des chemins sont bonnes. Le Lyon gagne 379, 583 fr.; le Nord, 49,000 fr. sur l'ancien réseau et 23, 823 fr. sur le nouveau.

L'ancien réseau de l'On esta été peu favo-

La ruse de d'Altenay et la nécessité où se trouvait Catherine de le ménager, lui avaient fait atteindre le but. — Nous disons la ruse, parce que Raoul, n'ayant pas obtenu par la franchise, avant la Saint-Barthélemy, le salut de ses corégionnaires, avait dû charger d'expédition.

En un mot, le lion s'était fait serpent pour mieux préparer sa vengeance.

On se rappelle qu'avant la trahison du 24 août 1572, Catherine avait demandé à d'Altenay si le testament de Mouy se trouvait à l'hôtelier de l'Archange, et que notre héros lui avait répondu affirmativement.

L'Italienne n'eut donc rien de plus pressé que de faire, pour la seconde fois, bouleverser cette hôtelier, sans être cependant plus heureuse dans ses recherches.

Alors, elle attira Raoul à la Cour et lui laissa entrevoir une rapide fortune s'il consentait à la restitution des titres compromettants pour la reine-mère.

Raoul ne livra rien — et sa fortune, néanmoins fut rapide, car il se garda bien de faire de nouvelles menaces à Catherine de Médicis : — il ne parla même jamais de la Saint-Barthélemy.

Cette adresse endormit la vigilance de la reine-mère, qui se contenta, dès lors, d'attendre une occasion favorable pour découvrir la cachette où se trouvaient les parchemins laissés par le seigneur de Mouy.

Quand à Charles IX, Raoul n'eut pas de peine à se le rendre propice, — du moment surtout que Catherine ne s'y opposait pas.

risé, il figure en diminution de 54,578 fr.; il est vra que cette diminution est compensée par 99, 851 fr. d'augmentation sur le nouveau.

L'Orléans gagne 43, 140 fr. sur l'ancien réseau et 116, 353 fr. sur le nouveau.

L'Est perd 2 523 fr. sur l'ancien réseau et gagne 181, 593 fr. sur le nouveau.

Le midi, au contraire gagne 69, 491 fr. sur l'ancien réseau et perd 27,418 fr. sur le nouveau.

Les recettes des Charentes s'élevèrent à 43, 963 fr. en augmentation 6, 885 fr.

Parmi les chemins autrichiens, les autrichiens perdent 121, 462 fr.; le Saragosse 82, 123 fr.; le Pampelune 94, 400 fr.

Les Lombards et le nord de l'Espagne, seuls, gagnent, les premiers 397, 665 fr. le second 779 fr. H***

Bulletin Agricole

A l'école du soir, qui vient de recommencer, on a parlé jeudi, du prix de la viande et du bétail. La chose intéresse l'ouvrier et le bourgeois. On voit dans les feuilles qu'il se monte une société pour le commerce de la boucherie. Cette société fera acheter le bétail en foire ou en domaine, et le fera débiter au meilleur marché possible, tant à Paris que dans les départements. C'est une bonne idée, mais qui sera difficile à exécuter. Comment, par exemple, veiller et surveiller, de loin et chaque jour, l'achat et la vente de la marchandise? Il faudra une armée de maquignons et de toucheurs, d'étaliers et de caissiers. Ne fera-t-on pas danser l'anse du panier, et en fin de compte est-il sûr que le prix de la viande diminue? Voilà ce qu'on disoit à la classe d'adultes. On ajoutait que la cherté étant causée par l'insuffisance de la production par rapport à l'accroissement de la consommation, la chose urgente est d'étendre, de favoriser, d'encourager l'élevé du bétail. Le gouvernement s'y emploie, les comices également. Mais ce qui excitera plus encore que les médailles et les lauriers, c'est le revenu de l'étable et de la bergerie, bétail et fumier, deux richesses.

On s'occupe aussi, dans les campagnes, de la tenue des marchés aux grains. Pour le moment, la fermeté domine; on signale même de la hausse sur divers points ceux où les cours avaient subi une dépréciation accentuée. En halle de Paris les cours se raisonnent ainsi : farines huit marques 58, 50 (les 157 kil.). Blés marchands, peu offerts, de 31, 50 à 32, 50 (les 120 kil.). Seigles, sans activité, de 20, 50 à 20, 75 (les 115 kil.). Orges, même situation, de 19, 25 à 19, 50 (les 100 kil.). Avoines, assez demandées, cours farines, de 17, 50 à 18 fr. les blanches, de 18, 50 à 19 fr. les noires (les 100 kil.). Le tout sur quai ou en gare d'arrivée.

Les avis de l'étranger sont plus au calme qu'il y a huit jours. Maintien des prix en Angleterre, légère baisse en Belgique, fermeté à Cologne et à Hambourg. Petites transactions au Havre, à Nantes, à Marseille, à Dunkerque.

La température, un instant hivernale, est redevenue propice aux emblavures faites ou à faire. 1869 aura son été de la Saint-Martin.

Dans le pays vignoble, les transactions restent limitées. En présence de la fermeté des cours, le commerce n'achète que pour

Bref, il dit au roi : — Je comprends les motifs qui ont dicté votre conduite, Sire, et je vous approuve, aujourd'hui, d'avoir accompli le massacre de la Saint-Barthélemy.

A Catherine, — mais en termes plus voilés que nous ne l'exprimons, — il dit :

— Si je mourais subitement, madame, toute la France saurait que vous avez été adultère et que vous avez, cruellement et de sang-froid, fait massacrer les protestants!

Quinze mois après ces paroles, le comte Raoul d'Altenay fut nommé successivement duc et chancelier de la Couronne.

Tel est le personnage que nous retrouvons dans l'appartement d'Elisabeth; tel est le brillant cavalier dont la vue avait fait tressaillir la jeune reine.

Aussitôt que cette Jernière fut seule avec le duc elle alla au devant de lui :

— Raoul, dit-elle, si vous m'aimez, je vous en supplie, partez!... rendez le calme au cœur d'une pauvre désolée, abandonnez celle qui ne s'est attachée à vous qu'à défaut d'affection véritable de la part de celui auquel elle doit le Trône de France!...

Le duc attira doucement Elisabeth sur un fauteuil et s'étant assis près d'elle :

— Pourquoi cette soudaine frayeur? répondit-il; m'ordonner de ne plus vous aimer... ô ma souveraine, quand je verserai pour vous jus-qu'à la dernière goutte de mon sang!... Non! Dites-moi de mourir, soit!... mais ne pas vous aimer

le débit courant. On ne croit nullement à la baisse à Bercy et à l'entrepôt.

Grand calme sur les spiritueux. On traite à Paris les alcools betteraves 63 fr. (l'hect.) en disponible. Languedoc 84 à 85. Rien de marquant à signaler dans les Charentes, sauf que, de même que pour les vins, on n'est pas disposé à la baisse.

Le marché aux huiles est peu animé. On cote les colzas disponibles 100,50 (les 100 hil.). Graine à Caen 30,50 (l'hect.). Les cours sont bien tenus en Angleterre.

Pas de changement à l'égard des sucres, sur place de Paris, l'indigène brut vaut 61, 25 (les 100 kil.) et le blanc 70 fr. Raffines de 128 à 129 fr.

Les fêtes de la Toussaint n'ont pas empêché, loin de là, les arrivages des bestiaux à la Villette. On a compté lundi 3,437 bœufs et 20, 478 moutons. La boucherie a profité de cette abondance. Réduction moyenne de 04 c par kilo. Prix moyen : bœufs 1,34 (le kil.), moutons 1,36. Vendredi encore un fort approvisionnement, encore des prix faibles. Prix moyen : bœufs 1,35 (le kil.), moutons 1,35 aussi. Ils provenaient, des deux marchés, d'Allemagne et de Hongrie pour le plus grand nombre. L'Yonne, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne représentaient en majeure partie la production française. Il a été amené ce même jeudi 3,876 porcs, qui se sont aisément placés au cours moyen de 1,37 (le kil.).

Terminons ce bulletin par une bonne nouvelle, intéressant à la fois l'éleveur et le cultivateur. On a trouvé enfin le moyen de « dénaturation » le sel destiné aux fourrages et aux engrais. Dès-lors rien ne s'oppose plus à la suppression de la gabelle agricole. Un décret dans ce sens. Il sera le bien reçu des fermes et les métairies. L***

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman, Lundi, Mardi, Mercredi with corresponding dates and local events like Fontanes Montcuq, Gignozac, etc.

AVIS.

Nous rappelons à nos abonnés qui seraient dans l'intention de recevoir le compte-rendu des débats du Corps-législatif, que la session s'ouvrant à la fin du mois courant, leur adhésion doit nous être adressée sans retard. Les souscripteurs recevront en même temps le compte-rendu de la session extraordinaire de juillet.

Nous mettrons tous nos soins à ce que le service des souscripteurs n'éprouve aucune interruption.

3 fr. en sus de l'abonnement. Nous prions nos abonnés de nous adresser désormais leurs lettres Rue du Lycée.

c'est impossible!... — Pardon, pardon, Raoul, d'avoir douté de vous!... Oh! si vous saviez combien mon âme est triste!...

— Triste!... même en pensant à moi?... — Non mon ami; quand ma pensée se rapporte vers vous, j'éprouve de ces joies qui me paraissent d'autant plus mensongères qu'elles doivent être irréalisables!...

— Elisabeth, reprit le duc, dont la physionomie s'assombrit; regrettez-vous donc d'être descendue jusqu'à moi?... — Je ne suis pas descendue... vous vous êtes élevé, au contraire!... et j'en suis heureuse!...

— N'est-ce point une erreur dont vous subissez le prestige, reine? — Méchant, qui ne croit même pas à la réalité du bonheur!

— J'y croirais, à ce bonheur, le jour où mon Elisabeth adorée daignerait visiter la demeure de celui qui l'aime!...

— Raoul!... fit Elisabeth en haissant les yeux. — Là!... vous voyez bien que l'erreur seule subsiste en votre âme... Vous dites aimer, et vous n'êtes qu'indifférent!...

— Oh! mon Dieu, mais que faut-il donc pour vous prouver la sincérité d'une affection qui, peu à peu, a envahi tout mon être comme la lave d'un volcan!...

— Ce qu'il faut, Elisabeth?... — Oui... parlez, je suis prête à obéir?... — Assister aux fêtes que je veux donner, dans mon hôtel de la rue Saint-Antoine, à l'occasion

La question du libre-échange préoccupe à juste titre l'opinion, et les hommes les plus compétents cherchent à réagir contre les attaques passionnées de certains organes de la presse parisienne. Nous nous empressons de publier sur cet important sujet la lettre suivante d'un de nos compatriotes qui partage son activité entre les grandes affaires financières et les intérêts de son pays. Il est certain que les centres agricoles ont tout à perdre des prohibitions; on ne saurait trop se défendre contre l'agitation qui se produit en leur faveur, et nous augurons bien de l'écho puissant que trouvent les sérieuses observations présentées, il y a quelques jours, par notre excellent collaborateur M. Calmels

L. Layton.

Paris, 9 novembre 1869.

Monsieur le Rédacteur,

L'agitation prohibitionniste qu'une minorité remuante vient d'entreprendre, et les attaques simultanées d'une portion de la presse parisienne contre le libre-échange, donnent un intérêt très grand à la lettre de notre compatriote, M. Calmels, que vous avez publiée dans le Journal du Lot. Permettez-moi de joindre ma voix à la sienne pour engager les Corps publics, les Conseils élus par le suffrage universel, les Sociétés d'agriculture à ne négliger aucune occasion d'affirmer leurs vœux, et d'exposer les immenses résultats déjà obtenus par la première application des nouveaux principes commerciaux si propres à favoriser le rapprochement des peuples.

Ce ne sont pas les protestations hypocrites ou les cris de fureur de la démagogie qui doivent améliorer le sort des travailleurs. Chaque fois que ce ramassis de toutes les infirmités morales apparaît sur la scène politique, les transactions se ralentissent, et le petit propriétaire surtout expie lourdement les convoitises d'une poignée d'ambitieux. L'ordre seul et les institutions fécondes qui dérivent de l'ordre peuvent réaliser les progrès sérieux, les améliorations durables. Voilà pourquoi les assemblées agricoles et les divers corps électifs sont tenus de combiner leurs efforts en vue de prêter un utile concours au gouvernement.

Nous ne vivons pas dans un temps où il soit permis aux citoyens de se désintéresser des luttes de la vie sociale. En politique, tout est mis en question, même la propriété, même le mariage, même la famille. En religion, les sophistes en crédit ne trouvent plus le scepticisme suffisant, et vont droit au matérialisme. Si tous les esprits éclairés, si toutes les âmes droites ne se rapprochent pas, un avenir prochain nous réserve peut-être les crises les plus terribles que ce siècle ait encore subies. Cette union nécessaire pour la défense des principes fondamentaux, est également indispensable sur le terrain des intérêts matériels qui, eux aussi, méritent une vive sollicitude. A ce point de vue, il est urgent de ne pas laisser la parole à nos adversaires seuls, qui en usent et en abusent au nom du système protectionniste pour fausser aux yeux du pouvoir les conséquences du libre-échange.

Les prohibitionnistes entendent tellement la voix qu'on les prendrait pour une armée innombrable. Ils ne représentent, au contraire, que les prétentions de quelques centres industriels, qui jadis exploitaient tous les départements agricoles en leur imposant un monopole odieux pour l'écoulement de marchandises dépourvues des perfectionnements accomplis à l'étranger. A cette triste époque, les produits vinicoles qui sont la principale ressource de cinquante départements ne laissent aucun bénéfice au cultivateur, et trouvaient porte close à la frontière au lieu des vastes débouchés que le libre-échange leur ouvre déjà et leur promet de plus en plus. Ce sont là des vérités élémentaires; mais encore faut-il les proclamer bien haut afin que le Gouvernement ne se laisse pas détourner de la bonne voie par

des jours gras de l'année 1571.

— Mais, le puis-je sans compromettre ma dignité!...

— Un masque couvrira le visage de la reine et la dissimulera à tous les regards. — Seul, mon cœur reconnaîtra la femme aimée.

Un léger bruit se fit entendre au dehors.

— Ciel! je suis perdue! murmura Elisabeth.

A peine l'épouse de Charles IX avait-elle prononcé ces mots que la porte de l'appartement d'Alix s'ouvrit. — la jeune confidente parut :

— Fuyez! fuyez! monseigneur! dit-elle.

— Fuir! et pourquoi donc, riposta Raoul en se redressant avec fierté.

— On vous écoutait!...

— Qui?

— La reine-mère!...

— Que m'importe! Si Catherine de Médicis venait chez la reine Elisabeth, elle n'y trouverait que le grand-chancelier, c'est-à-dire le plus respectueux serviteur de la Couronne.

— Dur, je vous en conjure, partez! fit Elisabeth.

— J'ai entendu Madame Catherine, reprit Alix à voix basse, murmurer ces mots : « Enfin, cette fois, je les tiens! »

La suite au prochain numéro.

Les prétendues souffrances des ouvriers des villes manufacturières.

Ces souffrances dont on fait un tableau si touchant seraient dignes d'une grande commisération si elles étaient réelles. Mais, hélas ! que de paysans dévoués au bien public, que d'ouvriers intelligents de nos campagnes, bons soldats et bons travailleurs, se trouveraient heureux s'ils avaient la moitié et quelquefois le quart ou le cinquième du salaire d'un prolétaire parisien, qui, le plus souvent, ne paraît chez son patron que trois ou quatre fois par semaine ! Les vigneron de la côte du Lot ou des plaines de la Bourgogne n'ont point de tels loisirs. Levés avec l'aube, c'est à l'étendue des terres retournées qu'ils mesurent les heures bien remplies du labeur quotidien. Il faudrait donc que le faveur du Gouvernement, s'il pouvait être question de faveurs, s'adressât à cette race honnête et brave, mère nourricière de la patrie, et non aux fabriques et aux usines qui aspirent à nous vendre cher les articles divers que nous achetons aujourd'hui à bon marché.

Il est vrai que le paysan ne fait point de révolutions. Une telle considération ne saurait être de quelque poids ; mais comme il faut cependant tout redouter des manœuvres de nos adversaires et de l'intimidation qu'ils essayent d'exercer, il importe de seconder l'initiative louable de vos correspondants M. Calmels et M. du Bousquet. On est trop habitué en France, et surtout dans notre département, à croire qu'on doit tout attendre du pouvoir. Apprenons à nous aider et à nous protéger nous-mêmes. Le rétablissement des franchises politiques est une invitation directe du gouvernement à la libre discussion de nos intérêts. Puisque les traités de commerce sont l'objet d'attaques incessantes qui redoublent d'énergie en ce moment, ayons donc recours à une action vigoureuse et raisonnée pour bien établir qu'ils sont équitables, et que notre cause a pour elle tout à la fois le nombre et le bon droit.

Agréer, etc...

A. PAGÉS DUPONT.

L'agitation anti-protectionniste continue de s'accroître dans le Bordelais ; elle s'étend dans nos autres contrées viticoles excepté dans l'Agenais. Un comité bourguignon vient de se former pour recueillir les adhésions des viticulteurs de l'Auxerrois, de la Champagne et d'autres contrées.

Voici en quels termes s'exprime ce comité dans une protestation adressée au Sénat :

Messieurs les Sénateurs, Les producteurs, industriels et commerçants des vignobles français ne sauraient rester muets en présence des efforts de toute sorte tentés par les protectionnistes, pour amener le gouvernement à la dénonciation du traité de commerce avec la Grande-Bretagne.

Les traités abaissant les tarifs de la douane peuvent seuls assurer l'écoulement des produits viticoles. Sans ces traités, on verrait bientôt l'encombrement dans les vignobles, et, comme conséquence inévitable, la propriété foncière perdre de sa valeur, en même temps que les populations si nombreuses qui vivent de la culture de la vigne et des diverses industries qui s'y rattachent n'obtiendraient plus un prix rémunérateur de leur travail.

Le Centre, le Midi, une partie notable de l'Est et de l'Ouest de la France retomberaient bien vite dans l'état de malaise où les a tenus si longtemps plongés le régime soi-disant protecteur.

« Ce serait l'anéantissement de toutes les espérances et la perte de tous les sacrifices de la viticulture, qui s'est confiée dans la parole de l'Empereur lorsque S. M. inaugura une nouvelle ère économique, par sa lettre du 5 janvier 1860 au ministère d'Etat.

« Les soussignés viennent donc vous prier, Messieurs les Sénateurs, de vouloir bien pren-

dre en considération et appuyer auprès du gouvernement ces observations sommaires, il est vrai, mais que les chiffres viendront facilement justifier si une enquête est ordonnée.

» Recevez, etc. »

Les personnes qui voudraient bien recueillir dans leurs communes des signatures à la pétition ci-dessus sont priées de les faire légaliser par le maire et renvoyer la pétition au secrétariat de la Chambre de commerce à Beaune.

Jeudi dernier, une grande réunion libre-échangeiste a eu lieu à Bordeaux, sous les auspices du bureau provisoire, pour la nomination du comité définitif.

A propos de la dénonciation des traités, il est, dit le *Public*, une objection qui n'a pas encore été faite d'une façon précise, du moins celle-ci :

Aux termes du traité avec l'Angleterre, cette nation doit être traitée sur le pied des nations les plus favorisées. Or, le traité conclu avec l'Autriche en 1868, et qui est valable pour dix ans, ne sera révisable qu'en 1878. L'Angleterre ne serait-elle pas en droit de réclamer le maintien du sien jusqu'à cette époque ?

La question, il est vrai, est discutable, mais enfin elle peut être posée et soutenue.

Samedi, à eu lieu au Conseil d'Etat, dit la *Patrie*, la discussion du projet de loi sur l'élection des maires.

M. le ministre de l'intérieur y a, dit-on, prononcé un discours fort remarquable et empreint des idées les plus libérales.

On parle, dit la *Liberté*, du prochain envoi au Conseil d'Etat d'un projet de loi réduisant d'une année la durée du service militaire.

La nouvelle réorganisation des contributions indirectes qui rétablit les sous-directeurs d'arrondissement, a reçu, dit la *France administrative*, l'approbation du ministre des finances.

Le gouvernement espagnol vient de faire, dit le *Message de Toulouse*, des ouvertures au gouvernement français en vue d'une entente relative à l'unité monétaire.

Les propositions faites contiennent, entre autres demandes, celle de faire frapper en France des pièces de 25 francs qui correspondront à peu près aux pièces de 10 écus anciens d'Espagne et qui reproduisent exactement la valeur du souverain anglais.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante relative à la distribution des récompenses aux instituteurs-directeurs, de cours d'adultes :

« Monsieur le préfet, par les circulaires en date des 15 avril, 1^{er} mai et 13 juillet 1867, vous avez été invité à prendre les mesures nécessaires pour que la distribution des récompenses à décerner aux instituteurs-directeurs de cours d'adultes ait lieu, chaque année, autant que possible, à l'époque de la session annuelle du Conseil général ; mais il vous avait été laissé, à cet égard, la plus grande latitude.

» Il est arrivé que, dans un grand nombre de départements, suivant les convenances particulières des autorités locales, l'époque dési-

gnée pour cette cérémonie a été, soit avancée, soit reculée, de telle sorte que peu à peu aucune règle n'a plus présidé à la fixation de la distribution des récompenses.

» Dans un intérêt d'ordre que vous apprécierez et pour me permettre de faire préparer en temps utile et d'une manière uniforme l'envoi des récompenses annuelles, il me paraît nécessaire de vous rappeler que le moment de la réunion des conseils généraux est le plus favorable, sous tous les rapports, pour une solennité de ce genre, et que la présence de cette assemblée ne peut que contribuer utilement à en relever l'éclat.

» Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, à l'avenir, les motifs particuliers qui s'opposeraient à l'adoption d'une mesure que je tiens essentiellement à généraliser.

» Si les instituteurs ne peuvent se rendre au chef-lieu de département, la distribution aura lieu, soit au chef-lieu d'arrondissement, soit au chef-lieu de canton, immédiatement après la clôture de la session du Conseil général.

L'*Echo du Tarn* annonce que les Jésuites des de la province du Midi vont transférer leur noviciat de Toulouse à Castres.

L'inauguration de la ligne de Castres à Albi aura lieu le 25 novembre.

Un nouveau crédit de 150,000 fr. vient d'être ouvert par M. le ministre des travaux publics sur l'exercice 1869, budget extraordinaire, pour la construction du chemin de fer de Toulouse à Auch.

Détaxe du sel agricole

Tandis que les partis se livrent à de nouvelles excitations, le gouvernement s'occupe des intérêts populaires. Un décret en date du 8 novembre affranchit de toute taxe le sel destiné aux emplois agricoles.

Cette mesure sera accueillie avec une vive satisfaction, notamment dans les contrées où l'élevé du bétail a une part de plus en plus grande dans l'industrie rurale. « C'est surtout, dit le rapport de M. le Ministre des finances, pour l'usage des bestiaux que la franchise du sel était sollicitée, et il s'agissait de trouver des procédés de dénaturation qui, sans augmenter trop sensiblement le prix ou le poids de la denrée, ne pussent pas altérer la santé des animaux ou leur causer de répugnance. »

Diverses modifications avaient été essayées infructueusement. D'une part, la réduction des droits n'était pas assez large ; en second lieu, l'emploi du sel dénaturé était si difficile et accompagné de telles sujétions que les cultivateurs avaient fini par y renoncer.

La situation devient tout autre aujourd'hui. On a découvert le moyen de rendre aisé l'emploi du sel dans les étables et les engrais. Puis pour couper court à toute complication fiscale, on supprime complètement la taxe jusqu'ici édictée. Voici les dispositions du décret :

« Seront livrés en franchise de droits sous la condition d'être dénaturés par un mélange préalable, les sels destinés à la nourriture des bestiaux, à la préparation des engrais ou à l'amendement direct des terres.

» Le mélange sera opéré aux frais des intéressés, sous la surveillance du service des douanes ou de celui des contributions indirectes.

» Des dépôts spéciaux de sels mélangés pourront être établis dans les lieux où il

existe un poste d'agents appartenant à l'un de ces deux services. Les sels y seront également placés sous le régime de l'entrepôt.

» Sont maintenues les franchises dont le commerce est actuellement admis à jouir, en ce qui concerne les sels impurs, dits *sels de coussins, ressel, saumures*, etc., destinés à l'amendement des terres. »

Un paragraphe additionnel est ainsi conçu :

« Que les sels soient destinés à la nourriture des bestiaux, à la fabrication des engrais ou à l'amendement des terres, ils seront réduits en poudre fine et amenés à l'état de mélange intime avec les agents de dénaturation. »

Voilà donc, et sur le champ, la gabelle agricole supprimée. C'est, nous le répétons, un notable service rendu aux cultivateurs. L'alimentation publique y trouvera profit également. Favoriser l'industrie herbagère, c'est multiplier le bétail et par conséquent rendre la viande plus accessible au consommateur. Les autres expédients sont empiriques ou transitoires, celui-ci est persistant et rationnel. Une grande quantité de fourrages, jusqu'à présent perdue pour les exploitations, sera utilisée dans les étables et dans les bergeries. Au lieu d'en faire de chétif fumier on en fera de bonne viande. C'est le gros sou changé en pièces d'argent.

Dénaturation des sels

A la suite du décret portant suppression de la taxe imposée au sel agricole, se trouve une indication sommaire des nouveaux procédés de dénaturation. En voici le texte :

« Pour 1,000 kilogr. de sel, on pourra employer au choix des intéressés :

» 200 kilogrammes de tourteaux oléagineux ;

» 300 kil. de pulpes pressées de betteraves ou de mares de fruits ;

» 5 kilogrammes de peroxyde rouge de fer (colcoates ou rouge de Prusse) 100 kilogr. de tourteaux oléagineux ;

» 5 kil. de peroxyde rouge de fer ; 200 kil. de pulpes pressées de betteraves ou de mares de fruits ;

» 5 kil. de peroxyde rouge de fer ; 10 kil. de poudre d'absinthe ; 10 kil. de mélasse ou de goudron végétal ;

» 5 kil. de peroxyde rouge de fer ; 10 kil. de suie ou de noir de fumée ; 10 kil. de goudron végétal ;

» 5 kil. de peroxyde rouge de fer ; 20 kil. de goudron végétal ;

» 30 kil. d'ocre ferrugineuse ou de minerai de fer en poudre fine ; 30 kil. de goudron provenant de la fabrication du gaz ; 30 kil. de guano, de poudrette, de matières fécales, de fumier d'étable consommé ou d'autres engrais d'origine animale ;

» 30 kil. de sulfate de fer ; 120 kil. de guano, de poudrette, de matières fécales, de fumier d'étable consommé ou d'autres engrais d'origine animale ;

» 60 kil. de plâtre cru ou cuit ou de plâtras en poudre fine ; 150 kilogr. de guano, de poudrette, de matières fécales, de fumier d'étable consommé ou d'autres engrais d'origine animale.

Par arrêté préfectoral, ont été nommés :

Instituteurs communaux

MM. Gimbat (Jean), à Floressac ; Skélin (Adolphe), à Beauregard ;

Planche (François), à Payrinhac ; Décap (Michel), à Nozac ; Coutrel A., à Saint-Jean-Lespinasse ; Ortal (Augustin), à St-Jean-de-Laur ; Dandé (Jean), à St-Martin-de-Vers ; Sabrié (Jean), à Nadillac ; Vidal (Jean-P.), à St-Denis (Martel) ; Bonaure (Guillaume), à Lugagnac.

Instituteurs adjoints

MM. Sénéze (Jules), en religion, frère Flaniers de l'institution chrétienne, à Limogne ; Beis (Bazile), en religion, frère Idesland Nilus de l'institution chrétienne, à Limogne. Joard (Henri), en religion, frère Idesland de la doctrine chrétienne, à Cahors ; Pégourié (Jean), en religion frère Isidorus de la doctrine chrétienne, à Puy-l'Évêque ; Cros (Jean-Xavier), en religion, frère Ismael (Jules), de la doctrine chrétienne, à Preyssac ; M. Bocs (Joseph), en religion, frère Xénophon-Marie de la doctrine chrétienne, à Martel ; Castes (Jean), en religion frère Joigne-Nicolas, de la doctrine chrétienne, à St-Céré ;

Institutrices communales de 2^e classe

M^{lles} Bargues (Marie), en religion, sœur Léon Vaylats, à Douelle ; Navarre, à Corn ; Bouyssé, à Cours ; Compmas, à Trespoux-Rassiel ; Delméjac (Marie), en religion, sœur Mélanie, à Crayssac ; Amadiou (Marthe), en religion, sœur Anna de Vaylats, à Clédillac ; Vermeil (Antoinette), des dames de l'Enfant-Jésus d'Aurillac, à Mézels, Vayrac ; Lafon (Anne), des dames d'Aurillac, à Anglars ; Pecheméje, de 1^{re} classe, à St-Sozy ;
Institutrice communale
M^{lle} Cépède (Anne), des sœurs d'Aurillac, à Boussac.

Nous avons proposé, il y a quelques temps, un emplacement de champ de foire qui avait cela de séduisant qu'il n'endettait pas la ville. Mais devant les arguments présentés en faveur de l'Enclos des Augustins, toute persistance dans notre première idée serait intempestive. S'ensuit-il pourtant que l'Allée-des-Soupirs doive rester sans destination ? Nous ne le pensons pas. Plus que jamais il faut suivre les grandes impulsions qui nous viennent de nos voisins, en attendant que nous soyons nous-mêmes capables d'initiative.

Pourquoi Cahors, n'aurait-il pas comme Montauban, Périgueux, Agen, etc., des Courses de chevaux annuelles. Chacun sait combien de telles réunions sont profitables au commerce. L'Allée-des-Soupirs ne serait-elle pas un champ de courses admirable ?

Mais pour ne pas être accusé de courir trop vite, contentons-nous de demander pour l'instant, un enclos distinct pour le marché aux chevaux. Il est en effet de la dernière imprudence de mêler ces animaux au reste de la foire. Ils exigent pour l'essai un grand espace et pas du tout d'encombrement.

A côté de la pétition des habitants du faubourg Labarre, pétition dont le succès ne saurait être douteux, nous plaçons cette

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR
Jeanne de Cessac

V.

La fleur penchée.

Rose respira faiblement et une teinte un peu plus colorée revint sur ses joues.

— Il est vrai, ajouta le chevalier, que deux branches fanées, dont l'une avait été une rose rouge s'agitait sur la poitrine du hardi champion quand il montait à l'assaut, et tous, ont pu comme moi, les voir pendant toute la durée du combat.

Ce pouvait être quelque gage. C'en était un en effet, Rose le savait bien et quand elle put longuement soupirer de soulagement, ce ne fut pourtant pas pour aller se réjouir mais bien pour pleurer dans sa tourelle, car les paroles de Diane si nettement significatives, détruisaient en partie la lueur d'espoir que renfermait l'affirmation du chevalier blessé.

A partir de ce jour, ce fut un étrange spectacle qu'offrait la jeune châtelaine. Poursuivie par un fantôme qui envahissait de plus en plus sa pensée, et se présentait à elle armé d'une hydre à double face, dont l'une était le souvenir confirmé par les roses, l'autre l'oubli renfermé dans le triomphe de Diane, ce n'était plus

le sourire sur les lèvres, et les roses sur les joues qu'elle s'échappait tous les matins pour courir à ses occupations chéries. Une sorte de langueur semblait envelopper sa gracieuse personne, et cependant sous ses paupières humides, et derrière le lin qui couvrait sa poitrine, on sentait courir comme une flamme cachée mais encore souveraine et maîtresse, réchauffant aux heures où elle venait luire les froides régions du cœur déjà envahies par le doute.

Malgré les apparences, elle voulait croire, se raccrocher à la douce espérance, et si elle ne pouvait s'empêcher de maudire tout bas celle qu'elle avait tant aimée, c'était du moins sur elle seule qu'elle assumait tout l'odieux de la déception dont tant elle souffrait ; et jamais les sinistres rafales qui parfois courbaient sa tête ou faisaient pâlir son front, ne venaient murmurer à son oreille le nom d'Amaury, toujours dans sa pensée, pur de trahison.

Pénétré de ses devoirs de fille tendre et de parfaite chrétienne, elle essayait de sourire à sa mère comme lors de ses jours légers, et se prosternait aux pieds des autels avec une foi plus vive et une ardeur moins contenue. Le père Eusèbe la citait pour modèle à tous, la bonne Dame de Montal lui prodiguait ses caresses en retour de son respect filial, mais il était facile de revendiquer chez celle-ci et dans son regard inquiet et plus visiblement préoccupé qu'à l'ordinaire, que le rayon maternel se faisait clairvoyant, et qu'elle devinait chez sa douce Rose le ver rongeur que la délicate et tendre

retenue de la chère enfant n'avouait qu'à Dieu seul.

Dame Raymonde voyait plus souvent sa jeune amie.

Se rendre à sa chaumière était pour Rose tout autant se rapprocher de Castelnau que faire une halte salutaire près de la vieille fleuse ; et qui sait si, en secret, elle n'espérait pas du bon hasard, quelqu'un de ces coups inattendus et inexplicables, que l'imagination frappée admet si facilement comme possibles. Mais à défaut des coups de hasard, elle trouvait l'expérience de sa vieille amie qui savait avec sa pénétration d'un sentiment moins alarmé que celui de la mère, saisir les menaces qu'offrait l'état perplexé de la jeune fille, et presque toujours la Rose de Montal rentrait à son castel plus légère et plus vive, à demi consolée, à demi souriante, avec une prière moins désolée à la Madone du chêne, un regard moins indifférent à ses cygnes à ses oiseaux et à ses fleurs, une caresse plus pénétrante à sa douce mère et une aumône encore plus généreuse pour le pauvre n'endiant qui attendait son passage à la porte de Montal.

Un jour qu'elle sortait ainsi presque joyeuse de la petite chaumière du tertre, elle rencontra dans la vallée, toujours tout de vert habillé, le petit page de Diane de Genouilhac qui paraissait courbé sous le poids d'une immense charge, s'était affaissé au pied d'un arbre, et y versait toutes les larmes de ses grands yeux si vifs et si lutins d'ordinaire.

Notre Rose était bonne et de plus bien connue

du petit page qu'elle avait plus d'une fois protégé contre les injustes colères de son amie.

— Qu'as-tu Gilbert ? lui dit-elle, et pourquoi si loin d'Assier, et tout seul avec un si grand chagrin.

— Ah ! Damesse ! Je suis bien malheureux ! Ma maîtresse m'a chassé, en me disant d'aller me cacher bien loin, qu'elle ne voulait plus me voir, et que je n'étais qu'un insolent et qu'un méchant varlet.

Et les larmes de l'enfant se faisaient plus abondantes et plus limpides.

— Et qu'as-tu fait, mon pauvre Gilbert, pour mériter un semblable arrêt ?

— Oh ! rien ! Damesse, je n'ai dit que la vérité.

— Ce n'est pas un grand crime, en effet. Mais ta maîtresse, tu le sais, n'aime pas les répliques, et il eût mieux valu garder le silence que de risquer de l'irriter en parlant selon ta pensée.

— Je ne croyais pas mal faire, Damesse, puisque je parlais de vous qu'elle fait profession de tant aimer.

— Tu parlais de moi ?... et que disais-tu gentil page ?

— Hier ma maîtresse paraissait de belle humeur ; elle venait de présider un cercle de brillants seigneurs et de belles dames et comme chacun lui avait donné la palme de l'esprit et de la beauté, elle avait pris sa lyre et chantait d'aise un virelai galant avec un éclat inaccoutumé qui me causait un contentement extrême, car il

La suite au prochain numéro.

